



Société d'assurance-dépôts
du Canada



Rapport financier trimestriel Troisième trimestre

Nous protégeons vos dépôts

31 DECEMBRE 2018

Non vérifié

Canada

Table des matières

Compte rendu	2
Principaux résultats financiers	3
Analyse des risques	4
Changements touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes.....	5
Résultats financiers	6
Financement <i>ex ante</i>	11
Liquidités mobilisables	11
Déclaration de responsabilité de la direction	12
États financiers consolidés condensés et notes complémentaires	13
État consolidé condensé de la situation financière	13
État consolidé condensé du résultat global	14
État consolidé condensé des variations des capitaux propres.....	15
Tableau consolidé condensé des flux de trésorerie.....	16
Notes complémentaires.....	17
1 – Informations générales	17
2 - Principales méthodes comptables.....	19
3 – Instruments financiers.....	21
4 - Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.....	22
5 - Charges d'exploitation	23
6 - Transactions entre parties liées	23

Compte rendu

Troisième trimestre – exercice 2018-2019

Le présent compte rendu a été rédigé conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État publiée par le Conseil du Trésor (la « Norme du Conseil du Trésor »). Il ne prétend pas à l'exhaustivité d'un véritable rapport de gestion. On présume que les déclarations et l'information figurant dans le Rapport annuel 2018 de la SADC s'appliquent également au trimestre considéré, à moins de mise à jour.

Les états financiers consolidés condensés n'ont pas été audités et ils ont été établis conformément à la Norme du Conseil du Trésor.

Le présent compte rendu et les états financiers qui l'accompagnent ont été examinés et approuvés par le Comité d'audit de la SADC.

Principaux résultats financiers

Pour le troisième trimestre terminé le 31 décembre 2018, la Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC » ou la « Société ») a enregistré un bénéfice net de 17 millions de dollars qui résulte essentiellement des produits tirés des primes de 162 millions de dollars, contrebalancés en partie par une augmentation de 150 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts (la « provision »). Les autres éléments significatifs ont été les produits tirés des placements, de 18 millions de dollars, les charges d'exploitation nettes, de 11 millions, et la charge d'impôt, de 2 millions. Pour la période correspondante de l'exercice précédent, la SADC avait subi une perte de 165 millions de dollars qui résultait des éléments suivants : produits tirés des primes de 134 millions de dollars, produits tirés des placements et autres produits de 12 millions de dollars, provision additionnelle de 300 millions de dollars et charges d'exploitation nettes de 11 millions de dollars.

Pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2018, la SADC affiche un bénéfice net de 495 millions de dollars qui résulte des principaux éléments suivants : produits tirés des primes de 481 millions de dollars, produits tirés des placements et autres produits de 48 millions de dollars, charges d'exploitation nettes de 30 millions de dollars et charge d'impôt de 4 millions de dollars. Pour la période correspondante de l'exercice précédent, la SADC avait subi une perte de 97 millions de dollars qui résultait essentiellement des éléments suivants : produits tirés des primes de 401 millions de dollars, produits tirés des placements et autres produits de 33 millions de dollars, provision additionnelle de 500 millions de dollars, charges d'exploitation nettes de 32 millions de dollars et recouvrement de sommes radiées de 1 million de dollars.

Les produits tirés des primes de la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2018, soit 481 millions de dollars, sont en hausse de 80 millions par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse découle avant tout de la majoration des taux de prime. Le changement de catégorie de tarification de certaines institutions membres et la croissance des dépôts assurés (les nouvelles institutions membres étant prises en compte) ont aussi contribué à la hausse.

Les produits tirés des placements et autres produits de la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2018 s'élèvent à 48 millions de dollars, soit 15 millions de plus qu'il y a un an. Cette augmentation est due à la croissance du portefeuille de placement (5 041 millions de dollars au 31 décembre 2018, comparativement à 4 380 millions au 31 décembre 2017) et à la hausse du taux de rendement effectif des placements (1,52 pour 100 au 31 décembre 2018, par rapport à 1,15 pour 100 au 31 décembre 2017).

Les charges d'exploitation nettes de la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2018 ont atteint 30 millions de dollars, en baisse de 2 millions par rapport à celles d'il y a un an en raison de plusieurs postes non pourvus et du calendrier des dépenses destinées à la sensibilisation du public.

La charge d'impôt de la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2018 a augmenté de 4 millions de dollars comparativement à celle d'il y a un an à cause de la croissance des produits tirés des placements.

Au 31 décembre 2018, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspondait à 2 050 millions de dollars, tout comme au 31 mars 2018. Au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2018, elle s'est accrue de 150 millions de dollars en raison de l'inclusion de nouvelles institutions membres, ce qui a fait augmenter les dépôts assurés.

Au 31 décembre 2018, le total des actifs de la Société s'élevait à 5 057 millions de dollars, dépassant de 675 millions le total inscrit au 31 mars 2018. L'augmentation s'explique surtout par la croissance du portefeuille de placement de la SADC et la hausse du solde de la trésorerie. La majeure partie des actifs de la Société se compose de titres de placement d'une grande liquidité.

Au 31 décembre 2018, le financement *ex ante* de la SADC (4 867 millions de dollars) correspondait à 59 points de base des dépôts assurés (807 milliards de dollars), le niveau cible minimal ayant été fixé à 100 points de base.

Analyse des risques

La direction de la SADC surveille les risques auxquels les institutions membres sont exposées et qui nécessitent des ajustements à la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. Elle se sert d'un programme de gestion des risques d'entreprise (GRE) pour recenser et gérer les risques importants de la Société. Ce programme prévoit une évaluation approfondie des risques qui est revue chaque trimestre. L'évaluation tient notamment compte des risques résiduels tels que la direction les perçoit, compte tenu des répercussions possibles d'un événement à risque sur la situation financière ou la réputation de la Société, et / ou sur la capacité de la SADC à remplir son mandat et ses obligations légales, de la probabilité qu'un tel événement se produise, et des mesures prises par la Société pour gérer les risques particuliers. L'évaluation globale par la direction des risques importants de la Société au 31 décembre 2018 demeure satisfaisante et n'a pas changé par rapport à celle du trimestre précédent.

Changements touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes

Voici un résumé des divers changements importants survenus au chapitre du fonctionnement de la Société, de son personnel et de ses programmes au cours du trimestre.

Fonctionnement	Aucun changement important n'est survenu au cours du trimestre.
Conseil d'administration, direction et personnel	<p>Le 12 novembre 2018, M. Peter Routledge a été nommé président et premier dirigeant de la Société pour un mandat de cinq ans.</p> <p>Le 5 décembre 2018, M. Dean Cosman a été nommé vice-président directeur, Assurance et Risque, et chef de la gestion du risque.</p>
Programmes et projets	Aucun changement important n'est survenu au cours du trimestre.

Résultats financiers

Comparaison entre le trimestre terminé le 31 décembre 2018 et le trimestre terminé le 31 décembre 2017

Le tableau ci-après compare les résultats des trimestres terminés les 31 décembre 2018 et 2017 de la SADC.

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestre terminé le		Écart	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017	Augmentation (diminution) (\$)	(%)
Produits tirés des primes	162 022	133 825	28 197	21 %
Produits tirés des placements et autres produits	17 511	11 706	5 805	50 %
Variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	150 000	300 000	(150 000)	(50 %)
Charges d'exploitation nettes	11 170	10 756	414	4 %
Recouvrement de sommes radiées	441	-	441	*
Charge d'impôt	1 564	223	1 341	*
Résultat net	17 240	(165 448)	182 688	*

* La comparaison n'est pas pertinente.

Produits tirés des primes

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que celles-ci détiennent au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées annuellement conformément aux dispositions de la Loi sur la SADC et du *Règlement administratif de la SADC sur les primes différentielles*. Les taux de prime jouent un rôle déterminant dans le temps qu'il faudra pour atteindre la cible minimale du financement *ex ante* de la Société, qui est de 100 points de base. Chaque année, la SADC considère ses options (en matière de taux) pour parvenir à cette cible. Pour l'exercice 2018-2019, le taux approuvé pour la catégorie I (taux de base) représente 7,5 points de base des dépôts assurés, soit une hausse de 1,0 point par rapport au taux de base de 2017-2018. Le montant comptabilisé chaque trimestre correspond au quart des primes annuelles perçues.

Les produits tirés des primes comptabilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2018 totalisent 162 millions de dollars, ayant augmenté de 21 pour 100 comparativement à ceux de 134 millions de dollars de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse découle avant tout de la majoration des taux de prime. La croissance des dépôts assurés, les changements de catégorie de tarification de certaines institutions membres et l'inclusion de nouvelles institutions membres ont aussi contribué à la variation nette des produits tirés des primes. En effet, les dépôts assurés sont passés de 774 milliards de dollars au 30 avril 2017 à 807¹ milliards au 30 avril 2018, une croissance de 4,3 pour 100.

Produits tirés des placements et autres produits

Les produits tirés des placements et autres produits du trimestre terminé le 31 décembre 2018 s'élevaient à 18 millions de dollars, soit 6 millions de plus qu'il y a un an. Cette augmentation est due à la croissance du portefeuille de placement (5 041 millions de dollars au 31 décembre 2018, comparativement à 4 380 millions au 31 décembre 2017) et à la hausse du taux de rendement effectif

¹ Compte tenu de la variation des dépôts assurés à la suite des changements touchant les institutions membres au cours des exercices 2018-2019 et 2017-2018.

des placements (1,52 pour 100 au 31 décembre 2018, par rapport à 1,15 pour 100 au 31 décembre 2017).

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

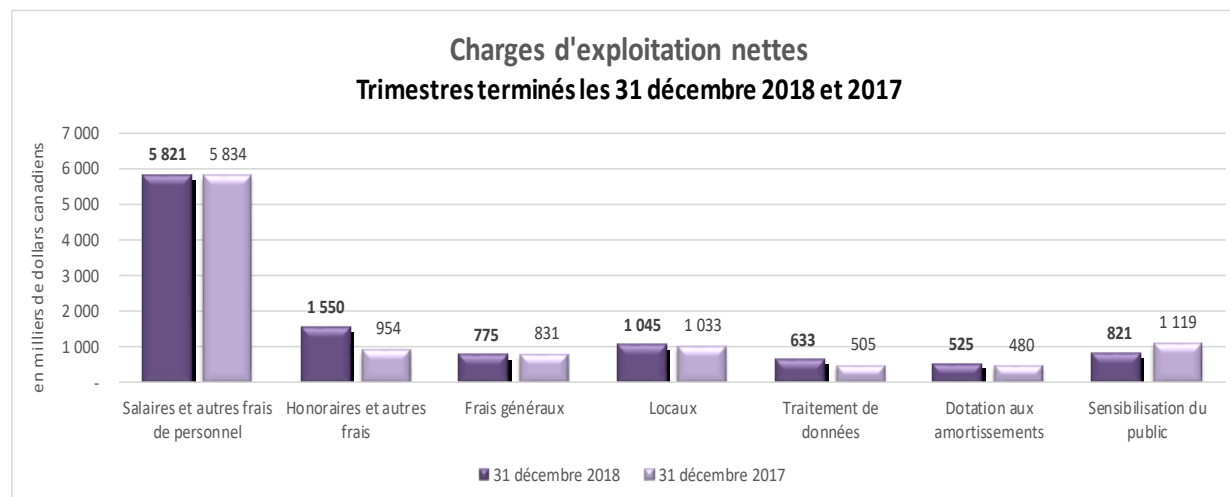
La provision correspond au montant des pertes que, selon les meilleures estimations de la direction, la SADC s'attend à subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. Elle est évaluée trimestriellement et fait l'objet de rajustements s'il y a lieu.

Pour obtenir ses estimations, la direction tient compte des variables essentielles à l'établissement de ses provisions, dont le volume des dépôts assurés, la probabilité de défaillance d'institutions membres établie à partir des statistiques de défaillance réelle, le pourcentage prévu de pertes en cas de défaillance, les renseignements obtenus des organismes de surveillance, divers indicateurs économiques et la connaissance particulière que la SADC a de chacun de ses membres.

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts a grimpé de 150 millions de dollars au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2018 et s'est établie à 2 050 millions. Plusieurs facteurs expliquent la variation de la provision, dont les suivants :

- l'augmentation des dépôts assurés résultant de l'inclusion de nouvelles institutions membres ;
- la variation des probabilités de défaillance calculées ;
- la croissance estimée des dépôts assurés depuis le 30 avril 2018 ;
- le profil de risque de certaines institutions membres ;
- la modification du taux d'actualisation de la provision (1,88 pour 100 au 31 décembre 2018, contre 2,33 pour 100 au 30 septembre 2018).

Charges d'exploitation nettes



Les charges d'exploitation nettes² du trimestre terminé le 31 décembre 2018 totalisent environ 11 millions de dollars, tout comme celles de la période correspondante de l'exercice précédent.

² Les charges d'exploitation nettes tiennent compte des recouvrements de coût qui sont portés en ajustement des frais généraux.

Charge d'impôt

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat. Le résultat fiscal de la Société découle des produits d'intérêts auxquels sont appliquées les déductions dont la Société peut se prévaloir pour calculer son résultat net imposable. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes de la SADC ne sont pas imposables, et la variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts ne peut faire l'objet d'une déduction fiscale. Par ailleurs, les recouvrements des montants radiés antérieurement ne sont pas imposables, car la Société n'avait pas réclamé de déduction fiscale lorsque ces sommes avaient été radiées.

La charge d'impôt du trimestre terminé le 31 décembre 2018 a augmenté de 2 millions de dollars puisque les produits tirés des placements se sont accrus, alors que les charges d'exploitation nettes sont restées relativement stables par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Comparaison entre la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2018 et la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017

Le tableau ci-après compare les résultats de la SADC pour les périodes de neuf mois terminées les 31 décembre 2018 et 2017.

(en milliers de dollars canadiens)	Période de neuf mois terminée le		Écart	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017	Augmentation (diminution) (\$)	(%)
Produits tirés des primes	481 377	401 498	79 879	20 %
Produits tirés des placements et autres produits	47 516	33 025	14 491	44 %
Variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	-	500 000	(500 000)	(100 %)
Charges d'exploitation nettes	30 189	32 182	(1 993)	(6 %)
Recouvrement de sommes radiées	441	628	(187)	(30 %)
Charge d'impôt	4 327	256	4 071	*
Résultat net	494 818	(97 287)	592 105	*

* La comparaison n'est pas pertinente.

Produits tirés des primes

Les produits tirés des primes comptabilisés pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2018 totalisent 481 millions de dollars, comparativement à 401 millions il y a un an, une croissance de 20 pour 100. Cette hausse découle avant tout de la majoration des taux de prime. Le changement de catégorie de tarification de certaines institutions membres, la croissance des dépôts assurés et l'inclusion de nouvelles institutions membres ont aussi contribué à la hausse.

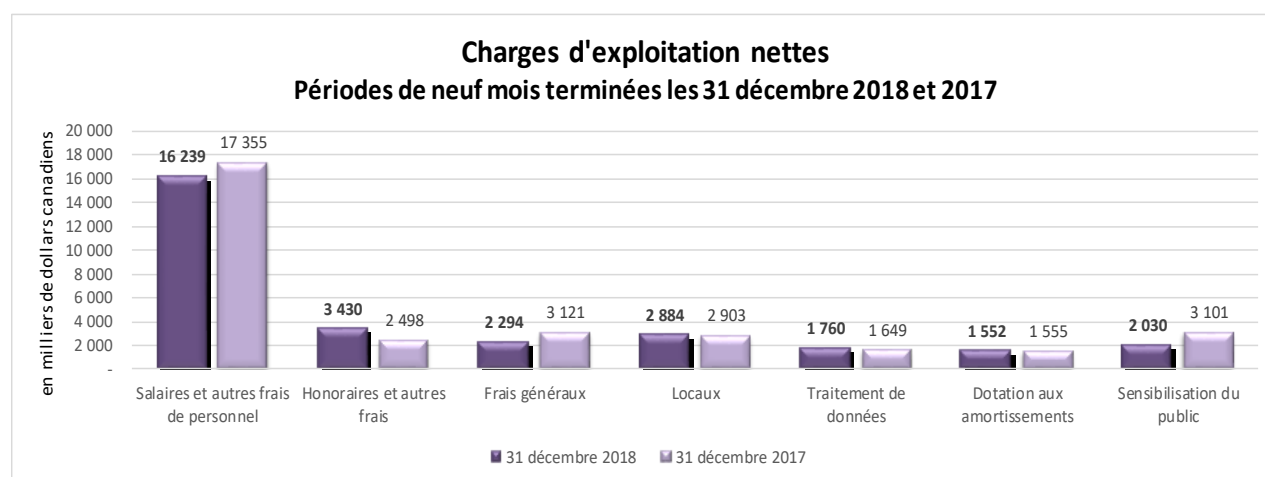
Produits tirés des placements et autres produits

Les produits tirés des placements et autres produits pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2018 se montent à 48 millions de dollars, soit 15 millions de plus qu'il y a un an. Cette augmentation est due à la croissance du portefeuille de placement (5 041 millions de dollars au 31 décembre 2018, comparativement à 4 380 millions au 31 décembre 2017) et à la hausse du taux de rendement effectif des placements (1,52 pour 100 au 31 décembre 2018, par rapport à 1,15 pour 100 au 31 décembre 2017).

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

Au 31 décembre 2018, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspondait à 2 050 millions de dollars, tout comme au 31 mars 2018. Par conséquent, elle n'a eu aucune incidence sur le résultat de la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2018.

Charges d'exploitation nettes



Les charges d'exploitation nettes³ de la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2018 ont atteint environ 30 millions de dollars, en baisse de 2 millions par rapport à celles d'il y a un an en raison de plusieurs postes non pourvus et du calendrier des dépenses destinées à la sensibilisation du public.

Charge d'impôt

La charge d'impôt de la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2018 a augmenté de 4 millions de dollars puisque les produits tirés des placements se sont accrus et que les charges d'exploitation nettes ont baissé par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

³ Les charges d'exploitation nettes tiennent compte des recouvrements de coût qui sont portés en ajustement des frais généraux.

Résultats prévus pour l'exercice 2018-2019, comparativement au Plan d'entreprise

La présente section comporte des données financières prospectives fondées sur certaines hypothèses. Les résultats réels pourraient présenter des écarts importants par rapport à ces prévisions.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2018-2019		Écart	
	Prévisions	Plan d'entreprise	Dépassement (insuffisance) (\$)	(%)
Produits tirés des primes	645	636	9	1 %
Produits tirés des placements et autres produits	66	61	5	8 %
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	-	100	(100)	(100 %)
Charges d'exploitation nettes	43	48	(5)	(10 %)
Charge d'impôt	6	3	3	100 %
Bénéfice net	662	546	116	21 %

Produits tirés des primes

Le Plan d'entreprise 2018-2019 à 2022-2023 de la SADC (le « Plan ») prévoyait des produits tirés des primes de 636 millions de dollars pour l'exercice 2018-2019, mais la direction les estime maintenant à 645 millions de dollars. Le Plan s'appuyait sur certaines hypothèses relatives à la croissance du volume des dépôts assurés et au classement des institutions membres selon un barème de primes différentielles. Toutes ces hypothèses ne se sont pas confirmées, ce qui explique les écarts entre les chiffres du Plan et les prévisions actuelles.

Produits tirés des placements et autres produits

Le montant prévisionnel des produits tirés des placements et autres produits correspond à 66 millions de dollars, en hausse de 5 millions comparativement aux 61 millions annoncés dans le Plan. La hausse s'explique par un taux de rendement des réinvestissements estimé plus élevé que celui prévu dans le Plan.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

Le Plan d'entreprise annonçait une provision de 2 200 millions de dollars au 31 mars 2019, une augmentation de 100 millions, établie en fonction des hypothèses retenues au 31 décembre 2017. La provision prévue au 31 mars 2019 est maintenant de 2 050 millions de dollars, sur la base des nouvelles hypothèses utilisées au 31 décembre 2018. Le profil de risque de certaines institutions membres et les changements dans les probabilités de défaillance calculées sont les principales causes de cette variation.

Charges d'exploitation nettes

Les charges d'exploitation nettes de l'exercice 2018-2019 devraient atteindre 43 millions de dollars, soit 5 millions de moins que la somme indiquée dans le Plan. La baisse s'explique surtout par les postes non encore pourvus au sein de la Société et par d'autres facteurs influant sur les frais de personnel.

Financement ex ante

Pour qu'un régime d'assurance-dépôts soit efficace et mérite la confiance du public, il doit reposer sur des mécanismes de financement sain. La SADC dispose d'un financement ex ante pour couvrir les pertes éventuelles liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision de la Société. La cible minimale du financement ex ante de la SADC a été fixée à 100 points de base des dépôts assurés. Elle tient compte de la taille des institutions membres et de la complexité de leurs activités tout en étant alignée sur les meilleures pratiques internationales. La Société revoit régulièrement cette cible et l'ajuste s'il y a lieu.

Au 31 décembre 2018, le financement ex ante de la SADC s'établissait à 4 867 millions de dollars, soit l'équivalent de 59 points de base des dépôts assurés.

Comme il est indiqué précédemment, les taux de prime de 2018-2019 ont été majorés afin d'accélérer la progression de la Société vers la cible minimale du financement ex ante. Dans le Plan, on présume que les taux de prime demeureront stables après l'exercice 2018-2019. Selon les prévisions actuelles, le niveau minimal ciblé pour le financement ex ante devrait être atteint au cours de l'exercice 2025-2026.

Liquidités mobilisables

Le tableau qui suit indique les sources de liquidités auxquelles la SADC peut recourir.

(en millions de dollars canadiens)	31 décembre 2018	31 mars 2018
<i>Liquidités :</i>		
Trésorerie	8	2
Juste valeur des titres de placement de haute qualité et très liquides	5 004	4 309
<i>Capacité d'emprunt :</i>		
Emprunts sur les marchés ou au Trésor en vertu de la Loi sur la SADC	23 000	23 000
Total des liquidités mobilisables	28 012	27 311

Le portefeuille de placement de la SADC ne contient que des titres de haute qualité et très liquides, à savoir des obligations du gouvernement du Canada et de sociétés d'État fédérales ou encore des obligations de gouvernements provinciaux ou de sociétés de financement municipales. En vertu de la Loi sur la SADC, la Société est autorisée à contracter des emprunts si elle a besoin de plus de fonds. Au 31 décembre 2018, elle pouvait emprunter jusqu'à 23 milliards de dollars. Le plafond d'emprunt est ajusté le 31 décembre de chaque année pour refléter la croissance des dépôts assurés. En cas de nécessité, des emprunts supplémentaires peuvent être autorisés soit par le Parlement, en vertu d'une loi de crédits, soit par le ministre des Finances, qui fera appel au Trésor.

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers trimestriels consolidés condensés, en conformité avec la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels consolidés condensés exempts d'anomalies significatives. Il incombe également à la direction de s'assurer que tous les autres renseignements figurant dans le présent rapport trimestriel sont conformes, le cas échéant, aux états financiers trimestriels consolidés condensés.

Les états financiers n'ont pas été audités ni examinés par un auditeur externe.

À notre connaissance, les présents états financiers trimestriels consolidés, condensés et non audités, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société, des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie à la date de clôture de ces états financiers trimestriels consolidés condensés et pour les périodes considérées.

Le président et premier dirigeant,

Le vice-président, Finances et
Administration, et directeur financier,

Peter Routledge

Anthony Carty

Ottawa, Canada
Le 14 février 2019

Ottawa, Canada
Le 14 février 2019

États financiers consolidés condensés et notes complémentaires

État consolidé condensé de la situation financière

Au 31 décembre 2018 et au 31 mars 2018 (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	31 décembre 2018	31 mars 2018
ACTIFS			
Trésorerie		7 661	1 581
Titres de placement	3	5 041 059	4 372 580
Clients et autres débiteurs		420	215
Sommes à recouvrer d'actifs en liquidation		6	82
Paiements anticipés		588	317
Immobilisations corporelles		3 367	3 782
Immobilisations incorporelles		3 959	4 056
Actif d'impôt différé		130	-
TOTAL DES ACTIFS		5 057 190	4 382 613
PASSIFS			
Fournisseurs et autres créditeurs		22 193	6 059
Passif d'impôt exigible		1 051	542
Produits tirés des primes différés		163 196	-
Incitatif à la location différé		762	847
Avantages du personnel		2 829	2 804
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	4	2 050 000	2 050 000
Passif d'impôt différé		-	20
Total des passifs		2 240 031	2 060 272
CAPITAUX PROPRES			
Résultats non distribués		2 817 159	2 322 341
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		5 057 190	4 382 613

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés.

État consolidé condensé du résultat global

Trimestres et périodes de neuf mois terminés les 31 décembre 2018 et 2017 (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Trimestre terminé le		Période de neuf mois terminée le	
		31 décembre		31 décembre	
		2018	2017	2018	2017
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES					
Produits tirés des primes		162 022	133 825	481 377	401 498
Produits tirés des placements		17 511	11 704	47 491	33 021
Autres produits		-	2	25	4
		179 533	145 531	528 893	434 523
CHARGES					
Charges d'exploitation nettes	5	11 170	10 756	30 189	32 182
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	4	150 000	300 000	-	500 000
Recouvrement de sommes radiées		(441)	-	(441)	(628)
		160 729	310 756	29 748	531 554
Résultat net avant impôt		18 804	(165 225)	499 145	(97 031)
Charge d'impôt		1 564	223	4 327	256
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		17 240	(165 448)	494 818	(97 287)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés.

État consolidé condensé des variations des capitaux propres

Trimestres et périodes de neuf mois terminés les 31 décembre 2018 et 2017 (en milliers de dollars canadiens)

TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	Résultats non distribués et total des capitaux propres
Solde au 30 septembre 2018	2 799 919
Total du résultat global	17 240
Solde au 31 décembre 2018	2 817 159
Solde au 30 septembre 2017	2 304 140
Total du résultat global	(165 448)
Solde au 31 décembre 2017	2 138 692

PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE

Solde au 31 mars 2018	2 322 341
Total du résultat global	494 818
Solde au 31 décembre 2018	2 817 159
Solde au 31 mars 2017	2 235 979
Total du résultat global	(97 287)
Solde au 31 décembre 2017	2 138 692

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés.

Tableau consolidé condensé des flux de trésorerie

Trimestres et périodes de neuf mois terminés les 31 décembre 2018 et 2017 (en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le		Période de neuf mois terminée le	
	31 décembre		31 décembre	
	2018	2017	2018	2017
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Résultat net avant impôt	17 240	(165 448)	494 818	(97 287)
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie :				
Dotation aux amortissements	525	480	1 552	1 555
Produits tirés des placements	(17 511)	(11 704)	(47 491)	(33 021)
Charge d'impôt	1 564	223	4 327	256
Charge au titre des avantages du personnel	43	71	162	213
Païement au titre des prestations définies	-	(56)	(137)	(93)
Variation du fonds de roulement :				
(Augmentation) diminution des clients et autres débiteurs	(55)	(39)	(205)	113
Diminution des sommes à recouvrer d'actifs en liquidation	76	-	76	-
(Augmentation) diminution des paiements anticipés	(144)	830	(271)	(1 577)
Augmentation des fournisseurs et autres créditeurs	17 238	14 723	16 134	13 542
Augmentation des produits tirés des primes différés	160 212	131 282	163 196	133 825
Diminution de l'incitatif à la location différé	(28)	(28)	(85)	(85)
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	150 000	300 000	-	500 000
Intérêts reçus	28 663	17 325	72 226	51 901
Impôt sur le résultat (payé) recouvré	(1 114)	46	(3 968)	(23)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	356 709	287 705	700 334	569 319
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(370)	(449)	(1 040)	(1 151)
Achat de titres de placement	(511 436)	(371 473)	(1 555 260)	(1 190 649)
Produit de la vente ou de l'arrivée à échéance de titres de placement	160 467	84 350	862 046	622 993
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(351 339)	(287 572)	(694 254)	(568 807)
Augmentation nette de la trésorerie	5 370	133	6 080	512
Trésorerie, au début	2 291	2 150	1 581	1 771
Trésorerie, à la fin	7 661	2 283	7 661	2 283

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés.

Notes complémentaires

I – Informations générales

La Société d'assurance-dépôts du Canada (la « Société » ou la « SADC ») a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « Loi sur la SADC »). Elle compte au nombre des sociétés d'État sans capital-actions inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres. Elle est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Son siège social est sis au 50, rue O'Connor, 17^e étage, à Ottawa, en Ontario.

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres, d'encourager la stabilité du système financier canadien et d'y contribuer à tous égards. La Société doit remplir son mandat de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres, tout en s'efforçant de réduire le plus possible les pertes qu'elle est susceptible d'encourir. La SADC a aussi pour mandat d'agir à titre d'instance de règlement de ses institutions membres.

La Société est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'actifs d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres, faire fonction de liquidateur, de séquestre ou d'inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci, établir une institution-relais, acquérir des actions ou des actifs, reprendre des passifs qu'avaient des institutions membres et convertir, en actions ordinaires, certaines dettes d'une banque d'importance systémique nationale en faillite afin de restructurer son capital pour qu'elle puisse rester en exploitation.

La Société est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada pour l'application de la Loi sur la SADC. En conséquence, toutes les obligations qu'elle contracte dans l'exercice de son mandat constituent des obligations du Canada.

En juillet 2015, la Société a reçu une directive (C.P. 2015 – I 107), émise en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui demandant d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et de rendre compte de l'exécution de cette directive dans son Plan d'entreprise. La SADC s'y est conformée.

Le 14 février 2019, le Comité d'audit de la Société a approuvé les présents états financiers trimestriels consolidés condensés et en a autorisé la publication.

Méthode de préparation

Les présents états financiers trimestriels consolidés condensés sont présentés en dollars canadiens et ont été préparés conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État émise par le Conseil du Trésor ; ils ne contiennent pas tous les renseignements devant être fournis dans des états financiers annuels complets. Ils doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités au 31 mars 2018 et relatifs à l'exercice terminé à cette date, qui sont inclus dans le Rapport annuel 2018 de la SADC.

Les états financiers trimestriels consolidés condensés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts et de l'obligation au titre des prestations définies, qui sont comptabilisées selon leur valeur actualisée. Le coût historique est généralement établi en fonction de la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'un actif, ainsi que de la somme reçue en échange d'un passif.

Normes internationales d'information financière (IFRS) nouvelles ou révisées

L'IASB a publié certaines IFRS qui sont obligatoires et en vigueur pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

IFRS 15 porte sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de tous les contrats conclus avec des clients, sauf les contrats qui entrent dans le champ d'application des normes sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers.

La Société applique IFRS 15 depuis le 1^{er} avril 2018, selon l'approche rétrospective modifiée (la méthode à effet cumulatif), en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme comme un ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} avril 2018. Par conséquent, l'information comparative n'a pas été retraitée et continue d'être présentée selon IAS 18.

L'application de la norme n'a entraîné aucun changement quantitatif.

IFRS 9, Instruments financiers

Depuis le 1^{er} avril 2018, la SADC applique le modèle de dépréciation d'IFRS 9, ainsi que les modifications correspondantes des autres IFRS, conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 9. En ce qui concerne les états financiers de la SADC, l'adoption d'IFRS 9 a donné lieu à des changements dans les méthodes comptables relatives à la dépréciation des actifs financiers. IFRS 9 modifie aussi de façon importante d'autres normes sur les instruments financiers, notamment IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*. La note 2 présente les méthodes comptables révisées que la SADC applique aux instruments financiers.

Comme le permettent les dispositions transitoires d'IFRS 9, la SADC a choisi de ne pas retraiter les chiffres comparatifs puisque l'adoption de la norme a eu peu de conséquences sur les états financiers consolidés. Les méthodes comptables utilisées pour les états financiers des périodes antérieures s'accordent avec celles présentées dans les états financiers consolidés de la SADC pour l'exercice terminé le 31 mars 2018. Les ajustements de la valeur comptable des instruments financiers à la date de transition ont été portés au solde d'ouverture des résultats non distribués et des autres réserves de la période. En ce qui concerne les informations fournies par voie de note, les modifications d'IFRS 7 ont été appliquées pour la période considérée uniquement et elles sont de nature descriptive essentiellement.

À la date de première application, soit le 1^{er} avril 2018, les actifs financiers de la SADC ont été soumis à un test de dépréciation, conformément aux exigences d'IFRS 9 (voir note 2).

La SADC n'avait comptabilisé aucune correction de valeur pour dépréciation au 31 mars 2018 selon le modèle de perte subie d'IAS 39, ni aucune correction de la sorte au 1^{er} avril 2018 selon le modèle de perte attendue d'IFRS 9.

2 - Principales méthodes comptables

Sauf pour les exceptions notées ci-après, les méthodes comptables qui ont servi à préparer les présents états financiers trimestriels consolidés condensés et les états financiers consolidés annuels au 31 mars 2018 et pour l'exercice terminé à cette date sont les mêmes.

Instruments financiers – dépréciation

IFRS 9 introduit un modèle de dépréciation basée sur les pertes attendues qui s'applique à tous les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le modèle comporte trois phases :

- i. lors de la comptabilisation initiale, les pertes de crédit attendues dans les 12 mois à venir sont comptabilisées en résultat net, et les produits d'intérêts sont calculés sur la valeur comptable brute de l'actif.
- ii. si le risque de crédit augmente de façon importante après la comptabilisation initiale, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'actif sont comptabilisées en résultat net, et les produits d'intérêts sont calculés sur la valeur comptable brute de l'actif.
- iii. lorsque l'actif financier est considéré comme déprécié, les produits d'intérêts sont calculés sur la valeur comptable nette de l'actif (valeur comptable brute diminuée de la correction de valeur pour pertes), plutôt que sur la valeur comptable brute.

La Société calcule une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les titres de placement et les primes d'assurance à recevoir qui sont évalués au coût amorti. La SADC comptabilise des pertes de crédit attendues dans les 12 mois sur les instruments financiers, sauf si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier, auquel cas elle inscrit les pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument. Le montant des pertes de crédit attendues, le cas échéant, est révisé à chaque date de clôture pour tenir compte de l'évolution du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

La Société a tenu compte de certaines informations prospectives de nature économique lors du calcul des pertes de crédit attendues, en se basant sur plusieurs scénarios qui ont donné lieu à une moyenne des pertes de crédit attendues fondée sur une pondération probabiliste de chaque scénario.

Estimations et jugements comptables

L'évaluation des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers de la Société nécessite des modèles complexes ainsi que des hypothèses et jugements importants qui dépendent de plusieurs facteurs. Si ces facteurs changeaient, les pertes de crédit attendues ne seront plus les mêmes.

Sont considérés des jugements et des estimations comptables les éléments du modèle de pertes de crédit attendues suivants, entre autres :

- le choix des critères pour déterminer si le risque de crédit a augmenté ou non de façon importante ;

- la conception de modèles adéquats et la formulation d'hypothèses adéquates en vue d'évaluer les pertes de crédit attendues ;
- l'établissement des variables économiques présentant la corrélation la plus élevée avec nos portefeuilles d'actifs financiers ;
- l'établissement du nombre de scénarios macroéconomiques de nature prospective et de leurs pondérations relatives, y compris leur effet sur les données économiques retenues dans le modèle.

Pertes de crédit attendues – approche et évaluation

Titres de placement

Pour ce qui est des titres de placement, les pertes de crédit attendues sont la différence entre tous les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la SADC aux termes du contrat et tous les flux de trésorerie que la SADC s'attend à recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif initial. Si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la dépréciation correspond aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument. Sinon, elle correspond aux pertes de crédit attendues dans les 12 mois et représente la portion des pertes de crédit attendues sur la base de cas de défaillance susceptibles de se produire dans les 12 mois suivant la date de clôture. En cas d'amélioration de la qualité du crédit dans une période ultérieure, de sorte que l'augmentation du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale n'est plus considérée comme importante, la correction de valeur pour pertes est révisée selon des pertes de crédit attendues sur 12 mois.

Les titres de placement de la SADC sont des instruments d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou des gouvernements provinciaux dont la cote de crédit est de A- au minimum. Pour évaluer les pertes de crédit attendues sur ces instruments, la Société a appliqué les mesures de simplification qu'IFRS 9 préconise si le risque est faible, du fait de la grande qualité de crédit des instruments. Ainsi, il n'y a pas lieu d'évaluer si le risque de crédit de ces instruments a augmenté de façon importante, et la correction de valeur pour dépréciation devrait représenter les pertes de crédit attendues dans les 12 mois à venir.

Primes d'assurance à recevoir

La Société applique la méthode simplifiée pour les primes d'assurance à recevoir, selon laquelle elle n'est pas obligée de déterminer si le risque de crédit a changé ou non, mais est plutôt tenue de comptabiliser une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de la créance à chaque date de clôture, dès la création de la créance. Dans le cas des primes d'assurance à recevoir, l'échéance contractuelle n'est pas censée dépasser un an. La perte de crédit attendue pour la durée de vie est donc calculée sur 12 mois.

Sommes à recouvrer d'actifs en liquidation

Aux sommes à recouvrer d'actifs en liquidation, la Société applique un taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit et comptabilise toujours une correction de valeur en fonction de la variation des pertes de crédit attendues pour la durée de vie de la créance. Ainsi, la juste valeur lors de la comptabilisation initiale rend déjà compte des pertes de crédit attendues pour la durée de vie de la créance, et aucune correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur 12 mois n'est nécessaire. Les facteurs indiquant si un actif est déprécié ou non dès son acquisition ou sa création sont les mêmes que ceux de la phase 3. À chaque date de clôture, la SADC révisera son estimation des flux de trésorerie et ajustera la correction de valeur en conséquence.

Jugements comptables critiques et principales sources d'incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers trimestriels exige que la direction ait recours à des jugements et à des estimations qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur le montant présenté des actifs et des passifs. Les résultats réels pourraient s'écarter des estimations utilisées.

En préparant les présents états financiers consolidés condensés trimestriels, la direction a eu recours aux mêmes jugements importants dans l'application des méthodes comptables de la Société que ceux auxquels elle avait eu recours lors de la préparation des états financiers consolidés annuels au 31 mars 2018 et pour l'exercice terminé à cette date ; les principales sources d'incertitude relatives aux estimations ont été également les mêmes.

Obligation au titre des prestations définies

À la fin de chaque exercice, la Société effectue une évaluation actuarielle pour établir la valeur actualisée de son passif au titre des prestations définies. Les écarts actuariels qui ressortent de cette évaluation sont comptabilisés immédiatement en résultats non distribués, en tant qu'autres éléments du résultat global.

3 – Instruments financiers

Les tableaux suivants indiquent les différentes échéances des titres de placement de la Société et la composition de son portefeuille de placement.

	Terme à courir jusqu'à l'échéance			Total
	90 jours ou moins	de 91 jours à 1 an	de 1 à 5 ans	
<i>Au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars canadiens)</i>				
Bons du Trésor	47 859	-	-	47 859
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,61	-	-	
Obligations	270 052	710 521	4 012 627	4 993 200
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,63	1,35	1,55	1,52
Total des titres de placement	317 911	710 521	4 012 627	5 041 059
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,63	1,35	1,55	1,52

	Terme à courir jusqu'à l'échéance			Total
	90 jours ou moins	de 91 jours à 1 an	de 1 à 5 ans	
<i>Au 31 mars 2018 (en milliers de dollars canadiens)</i>				
Bons du Trésor	28 661	-	-	28 661
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,11	-	-	1,11
Obligations	120 900	715 069	3 507 950	4 343 919
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,26	1,49	1,24	1,28
Total des titres de placement	149 561	715 069	3 507 950	4 372 580
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,23	1,49	1,24	1,28

Le tableau suivant donne une ventilation de la juste valeur des titres de placement de la Société.

<i>Au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars canadiens)</i>	Juste valeur					Total
	Coût amorti	Pertes			Niveau 3	
		latentes	Niveau 1	Niveau 2		
Bons du Trésor	47 859	(3)	47 856		-	47 856
Obligations	4 993 200	(36 785)	3 907 245	1 049 170	-	4 956 415
Total des titres de placement	5 041 059	(36 788)	3 955 101	1 049 170	-	5 004 271

<i>Au 31 mars 2018 (en milliers de dollars canadiens)</i>	Juste valeur					Total
	Coût amorti	Pertes			Niveau 3	
		latentes	Niveau 1	Niveau 2		
Bons du Trésor	28 661	(3)	28 658	-	-	28 658
Obligations	4 343 919	(63 875)	3 610 270	669 774	-	4 280 044
Total des titres de placement	4 372 580	(63 878)	3 638 928	669 774	-	4 308 702

Le tableau ci-après résume la qualité de crédit des titres de placement de la Société, selon leur cote de crédit.

<i>Cotes de crédit (en milliers de dollars canadiens)</i>	31 décembre	31 mars
	2018	2018
AAA	4 447 344	4 086 722
AA+	-	-
AA	51 195	25 100
AA-	304 353	138 901
A+	238 167	121 857
Total des titres de placement	5 041 059	4 372 580

Dans les tableaux qui précèdent, les intérêts courus sont inclus dans la valeur comptable.

Au 31 décembre 2018, la Société n'avait comptabilisé aucune correction de valeur pour pertes à l'égard de ses titres de placement (néant au 31 mars 2018).

4 - Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts représente la meilleure estimation de la Société en ce qui a trait aux sorties futures d'avantages économiques résultant de l'obligation de la Société d'assurer les dépôts détenus par les institutions membres dans le cas d'une faillite. L'estimation est basée sur un calcul de la perte attendue et est soumise au caractère incertain des pertes quant à leurs montants et à leurs dates de survenance. Ainsi, les pertes réelles pourraient différer considérablement des estimations.

Les variations de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts sont résumées ci-après :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts
Solde au 31 mars 2018	2 050 000
Variation de la provision	-
Solde au 30 juin 2018	2 050 000
Diminution de la provision	(150 000)
Solde au 30 septembre 2018	1 900 000
Augmentation de la provision	150 000
Solde au 31 décembre 2018	2 050 000

5 - Charges d'exploitation

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Trimestre terminé le		Période de neuf mois terminée le	
	31 décembre		31 décembre	
	2018	2017	2018	2017
Salaires et autres frais de personnel	5 821	5 834	16 239	17 355
Honoraires et autres frais	1 550	954	3 430	2 498
Frais généraux	814	875	2 412	3 246
Locaux	1 045	1 033	2 884	2 903
Traitement de données	633	505	1 760	1 649
Dotation aux amortissements	525	480	1 552	1 555
Sensibilisation du public	821	1 119	2 030	3 101
	11 209	10 800	30 307	32 307
Recouvrement de charges	(39)	(44)	(118)	(125)
Total des charges d'exploitation	11 170	10 756	30 189	32 182

6 - Transactions entre parties liées

La Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. Elle a conclu des opérations avec certaines de ces parties liées dans le cadre de la prestation ou de l'achat de services divers. Ces opérations ont eu lieu dans le cadre des activités normales de la Société et sont comptabilisées à leur valeur d'échange, soit la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.